

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 ...
 REGION DU SUD
 ...
 DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO
 ...
 PREFECTURE DE SANGMELIMA
 ...
 COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU
 DJA ET LOBO
 ...

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 ...
 SOUTH REGION
 ...
 DJA AND LOBO DIVISION
 ...
 SANGMELIMA DIVISIONAL OFFICE
 ...
 DJA ET LOBO DIVISIONAL TENDERS BOARD
 ...

DECISION N° 10 /D/L01/CDPMP-DL/2025 du 17 SEPT 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°08, POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA
 PISTE AGRICOLE D'OVENG-MEDJA-AMBON LONG DE 05 KM (LOT1) ET LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE
 AGRICOLE ZOCK-LIMITE RIVIERE MBOUA LONG DE 05 KM (LOT2) DANS LA COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT DU DJA
 ET LOBO, REGION DU SUD.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO
 CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

Vu la Constitution,

Vu la Loi n°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 Vu le Décret 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
 Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et les textes subséquents ;
 Vu le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur OWONO Damien aux fonctions de Préfet du Département du Dja et Lobo ;
 Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
 Vu la Décision n°000444/CAB/MINMAP du 16 Août 2023 portant désignation des Présidents de certaines Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres n°08/AONO/L01/CDPM/DL/2025 du 07 Août 2025, pour les travaux d'ouverture de la piste agricole d'OVENG-MEDJA-AMBON long de 05 km (lot1) et les travaux d'ouverture de la piste agricole Zock-Limite rivière Mboua long de 05 km (lot2) dans la Commune d'OVENG.

Considérant la proposition d'attribution contenue dans la lettre n°34/L/CDPMP-DL/2025.

DECIDE :

Article 1^{er}: Le Marché objet de la consultation susvisée, est pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à l'Entreprise ci-dessous :

LOT	PROJET	Entreprise soumissionnaire	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	Délai d'exécution	OBSERVATION
LOT 1	Travaux d'ouverture de la piste agricole d'OVENG-MEDJA-AMBON long de 05 km (lot1) et les travaux d'ouverture de la piste agricole Zock-Limite rivière Mboua long de 05 km (lot2) dans la Commune d'OVENG.	LEODOR SARL	40.670860	48 500 000	03 mois	Adjudicataire
LOT 2		LEODOR SARL	40.670860	48 500 000	03 mois	Adjudicataire

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SUD
- CDPMP/DL
- INTERESSEE
- CHRONO/ARCHIVES.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PREFECTURE DE SANGMELIMA, LE 17 SEPT 2025
 LE PREFET DU DJA ET LOBO,
 (AUTORITE CONTRACTANTE)

OWONO Damien

Administrateur Civil Principal

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
 ____oo____
REGION DU SUD
 ____oo____
DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO
 ____oo____
PREFECTURE DE SANGMELIMA
 ____oo____
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION
DES MARCHES PUBLICS
 ____oo____



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
 ____oo____
SOUTH REGION
 ____oo____
DJA AND LOBO DIVISION
 ____oo____
SANGMELIMA DIVISIONAL OFFICE
 ____oo____
DIVISIONAL TENDERS BOARD
 ____oo____

COMMUNIQUE

N° 10 /C/L01/CDPMP/DL/2025 DU 17 SEPT 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU MARCHE OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°08, POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE D'OVENG-MEDJA-AMBON LONG DE 05 KM (LOT1) ET LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE ZOCK- LIMITE RIVIERE MBOUA LONG DE 05 KM (LOT2) DANS LA COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

Le Préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante, communique :

Le soumissionnaire ci-dessous, après examen détaillé de ses offres relatives à l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné est déclaré Adjudicataire conformément au tableau ci-après :

LOT	PROJET	Entreprise soumissionnaire	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	Délai d'exécution	OBSERVATION
LOT 1	Travaux d'ouverture de la piste agricole d'OVENG-MEDJA-AMBON long de 05 km (lot1) et les travaux d'ouverture de la piste agricole Zock-Limite riviere Mboua long de 05 km (lot2) dans la Commune d'OVENG.	LEODOR SARL	40.670860	48 500 000	03 mois	Adjudicataire
LOT 2		LEODOR SARL	40.670860	48 500 000	03 mois	Adjudicataire

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune d'OVENG, pour la finalisation du projet de contrat.

Par ailleurs, les Entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de bien vouloir retirer leurs offres au Secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Dja et Lobo sous quinzaine.

Passé ce délai, lesdites offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation. /-

Copies :

- MINMAP
- ARMP/SUD
- MAIRE C-OVENG
- CDPMP/DL
- INTERESSEE
- Chrono/Archives.



**LE PREFET DU DJA ET LOBO,
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

OWONO Damien
Administrateur Civil Principal

17 SEPT 2025